

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 01 ^{er} Mars 2022	Séance du Mardi 08 Mars 2022
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le huit Mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont l'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 42	
Présents : 39	Pour :42	
Absents : 3	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	
Rapporteur	Olivier BERNARDI	9 ^{ème} Vice-Président en charge de l'Urbanisme et des prospectives territoriales

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Isabelle SILHOL (Péret) représentée par M. Claude REVEL (Canet), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet),

Participation de la Communauté de communes au cofinancement de l'étude de l'échangeur Nord

Monsieur BERNARDI rappelle aux membres du Conseil communautaire, qu'un consensus existe sur la nécessité pour le territoire du Clermontais et plus largement du Cœur d'Hérault de créer un échangeur nord au niveau de l'A75 qui le borde.

Cependant malgré les études techniques diligentées par la commune de Clermont l'Hérault, il apparaît nécessaire de diligenter une nouvelle étude en prenant en compte le repositionnement de l'échangeur (entrée et sortie) sur la route de Brignac.

Le coût de cette étude complémentaire s'élève à 17 826 € TTC.

Par courrier du 18 Février 2022, la commune de Clermont l'Hérault sollicite la Communauté de communes pour le cofinancement de ce complément d'études à hauteur de 35 % soit 6240 €.

Le Pays Cœur d'Hérault a également été sollicité par la commune de Clermont l'Hérault pour un cofinancement à hauteur de 35 % soit 6240 € TTC.

En conséquence, Monsieur BERNARDI propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté de communes au financement du complément d'étude de l'échangeur Nord pour un montant de 6240 € TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

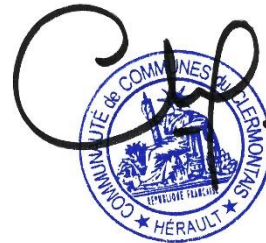
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BERNARDI et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la participation de la Communauté de communes au financement du complément d'étude de l'échangeur Nord pour un montant de 6240 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.